

AVIS N° 179 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

CROWN SIEM CI

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la société CROWN SIEM procédera au fractionnement de ses actions (symbole : SEMC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **jeudi 20 décembre 2018** ;
- le rapport de fractionnement est de **quarante (40) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 3 000 FCFA à 75 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 629 740 à 25 189 600 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **mercredi 19 décembre 2018**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 05 décembre 2018

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Etudes, de la Stratégie et du
Développement du Marché,
Chargé de l'Intérim

Birahim DJOUF



W. P. D. B.

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21 75 09 00
Fax : (225) 21 35 03 94
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



Communiqué

Fractionnement des actions CROWN SIEM

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CROWN SIEM qui s'est tenue le 20 juin 2018 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions CROWN SIEM dans un rapport de 1 pour 40.

En conséquence la valeur nominale qui s'élevait à 3 000 FCFA auparavant sera désormais de 75 FCFA et le nombre d'actions sera multiplié par 40 pour être porté à un total de 25 189 600 actions dont 2 623 680 actions composant le flottant.

Ce fractionnement a pour objectif de respecter la nouvelle réglementation instituée par l'instruction n°01-2017/BRVM/DG de la BRVM fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées.

Conformément à la décision N° 2017-017-BRVM-CA prorogeant le délai imparti aux sociétés cotées pour procéder au fractionnement de leurs actions, cette opération sera effective pour les actions CROWN SIEM (SEMC) le 20 Décembre 2018, à l'ouverture du marché.

Fait à Abidjan, le 04 Décembre 2018

Le Directeur Général



GB03/60836